

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 AVRIL 2026

N° 2026-05

DÉCISION prise le 12 mai 2026 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Avril 2026

- Aide alimentaire	1 352,00 €
- Aide financière	172,44 €
- Aide ménagère	318,12 €

A Caluire et Cuire, le 12 mai 2026
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

